

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 27 mai 2020 en visioconférence**

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Danielle URQUIZAR : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ; Eliane BARREILLE : Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ; Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var ;

Nicole CHABANNIER, sous-préfète de Castellane

Ont donné pouvoir : Annick BATTESTI (La Bastide) à Antoine FAURE ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 mars 2020 à Moustiers Sainte Marie

2. Appel à projet pour l'installation agricole sur le site de Valx-Félines

Après 5 ans d'activité, le GAEC des Fabrigoles souhaite cesser son activité et un nouvel appel à candidatures doit être relancé dès 2020 pour une installation en 2021. Les membres du Bureau valident les modalités et le contenu de l'appel à candidatures (calendrier, cahier des charges et règlement).

3. Attribution de la marque Valeurs Parc à l'Auberge du Point Sublime

L'Auberge du Point Sublime – Hôtel ** situé sur le site du Point Sublime est la propriété de la famille Sturma Chauveau. Depuis 2015 l'auberge est impliquée dans une démarche de progrès visant à satisfaire les critères de la marque Valeurs Parc. Les propriétaires sont très impliqués dans la requalification du Point Sublime et souhaitent marquer leur engagement avec un saut qualitatif qui accompagnera les investissements de la commune et du Parc. La marque et la rénovation de l'hôtel sont un atout dans la candidature au label Grand site pour les gorges. Le Comité de gestion de la marque Valeurs Parc s'est prononcé pour une attribution de la marque sans réserve. Les membres du bureau approuvent l'attribution de la marque Valeurs Parc naturel régional au bénéfice de l'entreprise « Auberge du Point Sublime ».

4. Expérimentation d'accueil touristique « hors les murs » au Point Sublime sur proposition de l'Office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme

Le projet consiste à expérimenter une équipe mobile des agents de l'OTI de la CCAPV et des écogardes du Parc sur le site du Point sublime pour faire de cette coopération une vitrine des messages du Parc et de la destination Verdon. L'opération se déroulera sur deux ½ journée par semaine, les mardi et jeudi de 14 h à 18 h durant les mois de juillet et d'août 2020 (sous réserve de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire). Les membres du Bureau valident cette expérimentation.

6973

5. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau valident les opérations et plans de financement suivants :

- Suivi scientifique de la restauration du Colostre – Site témoin et relevés avant travaux - Modification du plan de financement – Budget GEMAPI

Coût total TTC : 10 001,00 € / Agence de l'eau : 6 500,65 € / Région : 1 500,15 € / Autofinancement : 2 000,20 €

- Réponse à l'appel à projet « animation d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) » Essen'Sol porté par l'association d'agriculteurs AGRILINC – Modification du pan de financement

Coût total TTC : 37 400 € / DRAAF – Etat : 7480 € / PNRV : 3 740 € / AGRILINC : 3 740 € (208 € : agriculteur / an)

- Réponse Appel à projet CASDAR « VALOBIOM » pour une valorisation locale des biomasses en région Sud-Paca

Coût total TTC : 5 915 € / CASDAR Ministère Agriculture : 4 732 € / PNR Verdon : 1 183 €

6. ATRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

- Travaux de restauration hydromorphologique du Colostre – Phase 1 : Saint-Martin-de-Brômes Lot n° 2 - Terrassements et assimilés

Les membres du Bureau valident le choix de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES VALERIAN, sise 84350 COURTHEZON, pour un coût évalué à 422 942,90 €HT, soit 507 531,48 €TTC (opération financée 50 % Agence de l'eau / 50 % Europe)

▪ Marché « NAVETTE BLANC-MARTEL 2020 » et définition des tarifs

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer le marché pour l'exécution d'un service saisonnier de transport public routier non urbain de personnes : "Navette des gorges du Verdon / Sentier Blanc-Martel" avec la SARL DELAYE, sise à Barrême, pour un montant maximum de 85 000 € HT et pour une durée de 6 mois. Dans l'attente de l'évolution des consignes sanitaires, ils décident de fixer les tarifs de vente lors du prochain Bureau qui se tiendra le 24 juin 2020.

▪ Marché pour la mise à jour de l'étude de danger de digues de Colmars les Alpes sur le torrent de la Lance

Les membres du Bureau valident le choix de l'entreprise ONF – service RTM 04 pour un montant global et forfaitaire de 48 246,00 € TTC (opération financée par la Région et les EPCI concernés).

7. SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION D'UN LOCAL A SAINT ANDRE LES ALPES POUR LOCALISER L'EQUIPE RIVIERE

Les membres du Bureau approuvent le bail professionnel pour l'équipe rivière à St André les Alpes pour un coût de :

- 400 € mensuel pour l'espace de travail à partir du 15 juin 2020
- 100 € mensuel pour le garage dès qu'il sera disponible

Cette dépense sera imputée sur le budget GEMAPI

8. RENFORT DISPOSITIF ECOGARDES

Une réunion s'est tenue avec les 2 sous-préfets, les élus du bas Verdon et du lac de Ste croix et des lacs du bas Verdon. 11 communes étaient présentes et ont pu échanger sur les constats du week-end de déconfinement et des conséquences.

L'ouverture simultanée des plages des deux berges a été validée et dérogation demandée aux deux préfets. Dans la foulée un groupe de travail avec 4 élus volontaires s'est réuni pour préparer le protocole d'ouverture avec la liste précise des plages. Très vite la question de la surveillance et la présence humaine autour des lacs est venue sur le tapis par rapport au contexte de déconfinement et de la recrudescence du camping sauvage.

Autour des lacs le dispositif actuel permet de financer seulement 4 écocardes. Les maires sont convenus du fait que les écocardes correspondaient en termes de dispositif aux besoins des communes.

A l'initiative du Maire d'Aiguines, proposition a été faite de renforcer le dispositif écocarde avec un financement par les communes riveraines des lacs de Ste Croix, Quinson, Esparron. Ce renfort sera mutualisé et cofinancé par les communes. Ont également été sollicités EDF et l'Etat selon le plan de financement suivant :

Coût total TTC :	52 000 €
Etat (FNADT) (50 %) :	26 000 €
Autofinancement (50 %) :	12 000 € d'EDF
	11 000 € apportés à parts égales par les 8 communes demandeuses de l'opération portée par le Parc (soit 1 750 € chacune si les cofinancements demandés sont obtenus).

Les membres du Bureau valident la mise en place d'un renfort du dispositif des 8 écocardes.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 3 juin 2020

Le Président,
Bernard CLAP

